

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1626

Artikel: Santé au travail : ces abus qui rendent malades
Autor: Simioni, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces abus qui rendent malades

La chasse aux faux invalides menée par l'UDC néglige la dégradation des conditions de travail ainsi que le développement des mesures de réinsertion.

Un communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique nous donne quelques indications intéressantes concernant les problèmes de santé liés au travail. L'intensification et l'insécurité de l'emploi sont des sources non négligeables de troubles psychiques et physiques, tels que maux de tête, de dos ou troubles du sommeil. En résumé, «de mauvaises conditions psychologiques et sociales de travail fragilisent la santé des travailleurs».

Ces informations ouvrent des pistes de réflexion intéressantes pour comprendre l'évolution des demandes faites à l'AI. Alors qu'auparavant de mauvaises conditions d'hygiène ou des tâches physiquement pénibles constituaient la majeure partie des risques pour la santé liés au tra-

vail, ce sont aujourd'hui des éléments tels que la forte charge de travail, la pression de la demande, l'exigence de concentration durant de longues périodes ou la croissance de l'interdépendance entre collègues qui favorisent le stress et pèsent sur la santé.

Le poids du stress

Actuellement, 44% de la population active affirme occuper «un poste où la tension nerveuse est généralement très forte». Le risque augmente selon le niveau de formation et le statut socioprofessionnel. La peur de perdre son emploi est un facteur particulièrement aggravant. Une amélioration des conditions de travail semble donc une piste évidente si l'on veut éviter que l'AI n'accueille de plus en plus de personnes affectées de

troubles de la santé tels que problèmes psychiques et maux de dos.

De son côté, l'UDC a décidé de revenir une fois de plus à la charge contre les «abus», la «fausse invalidité» et les «simulations». Au mois d'octobre, le parti a déposé pas moins de quatre motions au Conseil national dont le contenu est sans surprises. Dénonciation du nombre «substantiel» de cas abusifs, proposition d'allonger à cinq ans la durée minimale de cotisation pour le droit à une rente, redéfinition (en le restreignant) du terme «invalidité» et suppression de la gratuité de la procédure de recours figurent en bonne place dans les différentes interventions. Les conditions de travail et le contexte social qui changent sont totalement négligés, ainsi que des mesures de suivi et de réinsertion

progressive. Comme à son habitude, l'UDC se focalise sur les abus et la responsabilité individuelle, passant à côté de l'essentiel.

Pour l'anecdote, on rappellera, que, non contente de se battre contre les soi-disant «abus» que sont les troubles psychiques et maux de dos, l'UDC a également décidé, cette année, via une motion de Jasmin Hutter, directrice des ventes pour l'entreprise familiale de machines de chantier, de demander la suspension de l'obligation d'installer des filtres à particules de suie sur lesdites machines. Cette obligation ayant pour but évident de limiter la pollution de l'air, les cas de maladies respiratoires et, par conséquent, les cas d'invalidité, il y a de quoi s'interroger sur les motivations profondes de l'UDC. os

Courrier

L'intégration ne concerne pas seulement les étrangers

«Dans un quartier de banlieue, quatre jeunes mineurs noirs, originaires du Rwanda, attaquent et frappent violemment un quinquagénaire suisse. Motif de l'agression: l'homme les aurait regardés de travers !» Cette information paraît-elle crédible ?

En réalité, si la victime a effectivement cinquante ans, elle est rwandaise et habite Onex. Et les agresseurs sont des adolescents, blancs et suisses, domiciliés à Bernex/Confignon, commune rurale voisine avec 17% d'étrangers.

La Ville d'Onex est une commune genevoise de 17000 habitants, dont 36% d'étrangers. La Cité-Nouvelle, un alignement dense de hauts immeubles locatifs, est définie comme un secteur prioritaire en matière d'intégration des étrangers et de prévention des incivilités. De nombreuses actions pour les enfants dits défavorisés, en majorité d'origine étrangère, sont mises en place dans l'une des écoles de la cité qui sert de référence cantonale. Parallèlement aux activités du Service social communal habituel, un Service jeunesse et action communautaire a été créé. Colloques, conférences, forums-citoyens sont régulièrement organisés pour soutenir et favoriser les engagements relatifs à l'intégration.

Résultat de cette politique, un quinquagénaire d'origine rwandaise se balade sans appréhension, vers une heure du matin, dans les rues de son quartier. Et il est tabassé par des enfants de bonnes familles d'une commune résidentielle voisine.

Même si l'on a découvert chez eux croix gammées et portrait de Hitler, ces jeunes n'appartiendraient cependant pas à un mouvement structuré, mais «militeraient simplement pour une Suisse blanche».

Ces jeunes relativement privilégiés disposent de locaux autogérés supervisés par un éducateur «hors-mur», dont les méthodes opportunistes font régulièrement l'objet d'articles dithyrambiques dans la presse gratuite.

Par contre, les jeunes Onésiens, particulièrement ceux d'origine étrangère, sont régulièrement délogés par la police de leurs lieux de réunions nocturnes - préaux d'écoles, devant la Coop ou le vidéo-club - car ils sont un facteur d'insécurité.

Delphine N'Diaye, Genève